

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MORLAIX

R E C E P I S S E D E D E P O T

ALLEE POAN BEN
BP 40 29201 MORLAIX CEDEX
TEL 02.98.62.14.37

LES CONSEILS D'ENTREPRISES

BP 96

29802 BREST CEDEX 9

V/REF : AJP/VLB
N/REF : 91 B 42 / A-203

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MORLAIX CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 10/03/2000, SOUS LE NUMERO A-203,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14/04/1992
CONSTATATION DE LA LIBERATION INTEGRALE DU CAPITAL SOCIAL

... CONCERNANT LA SOCIETE
CASTEL PARTICIPATIONS
SOCIETE ANONYME
Z I DU VERN
LANDIVISIAU
29400 LANDIVISIAU

R.C.S MORLAIX 380 886 010 (91 B 42)

LE GREFFIER



CASTEL PARTICIPATIONS
Société anonyme
au capital de 3 000 000 francs
Siège social : Z.I. du Vern
LANDIVISIAU (FINISTERE)
RCS MORLAIX

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 14 AVRIL 1992

L'an mil neuf cent quatre vingt Douze,
Et le 14 avril,
le conseil d'administration s'est réuni, au siège social, sur
convocation de son Président.

Sont présents :

- Monsieur René MADEC,
- Madame Emma MADEC,
- Madame Françoise GUIVARCH,

En conséquence, Monsieur René MADEC, Président du conseil
d'administration constate que les administrateurs présents
réunissent la totalité des membres en fonction, et que le
conseil peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour :

- Constatation de la libération intégrale du capital social.

Après délibération, la résolution unique suivante est mise
aux voix :

RESOLUTION UNIQUE

Au vu de l'attestation établie par l'agence de MORLAIX du
CREDIT AGRICOLE, le conseil constate qu'à la date du 3 avril
1992, le capital social était entièrement libéré.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès
verbal qui a été signé après lecture.

Pour copie certifiée conforme

